

DEMARCHES A EFFECTUER

LORS DE LA CREATION D'UN SYNDICAT

*DEMARCHES A EFFECTUER
LORS DE LA CREATION D'UN SYNDICAT*



1. DÉPÔT DES STATUTS D'UN SYNDICAT A LA MAIRIE

- ⇒ Faire une lettre officielle
- ⇒ Statuts en cinq exemplaires
- ⇒ Composition du Bureau en cinq exemplaires
- ⇒ Délibération de l'Assemblée Générale de constitution du Bureau en cinq exemplaires
- ⇒ Délibération de la constitution du bureau en cinq exemplaires (la fiche d'État Civil ou la carte d'électeur peuvent être demandées).

2. POUR OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Indispensable pour ouvrir le compte bancaire :

- les statuts
- la délibération du bureau mandatant secrétaire, trésorier, trésorier adjoint, signatures, avec carte d'électeur ou fiche d'État Civil

3. CARTE SYNDICALE et COTISATIONS

- ⇒ Carte syndicale à retirer à l'Union Départementale ou Union Locale
- ⇒ Timbres et F.N.I. à retirer à la Fédération

4. INFORMATION A LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ Statuts
- ⇒ Composition du Bureau